



ISDND DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

FICHE D'INFORMATION PREALABLE (FIP)
A L'ACCEPTATION DE DECHETS D'AMIANTE LIÉ À DES MATERIAUX INERTES
Autorisation par Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2014

PICHETA

13, route de Conflans
95480 PIERRELAYE
T : 01 34 30 73 09
alexandra.grandsire@picheta.fr

1 IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR / DETENTEUR

Raison Sociale :

Adresse:

Code Postal :

Ville :

N°SIRET :

☎ :

Fax :

E-mail :

Nom du responsable à contacter :

2 DEMANDEUR / CLIENT (si différent du producteur)

Raison Sociale :

Adresse:

Code Postal :

Ville :

N°SIRET :

☎ :

Fax :

E-mail :

Nom du responsable à contacter :

3 TRANSPORTEUR / COLLECTEUR TITULAIRE

Le Protocole de sécurité doit être présenté au transporteur avant toute réception sur site

Les informations concernant le ou les transporteurs sont précisées dans le Bordereau de Suivi de Déchets Amiantés (BSDA).

4 QUANTITES ET CONDITIONNEMENT

Adresse du chantier :

N° de Chantier :

Tonnage prévisionnel :

Annuel

Ponctuel

Fréquence de livraison :

Date de la 1ere livraison :

(Les livraisons se font seulement sur prise de rendez-vous au 01 34 30 73 09)

Conditionnement :

Big-Bag

Palette

Body benne (10T max)

Autre :

5 IDENTIFICATION DU DECHET

Demande d'acceptation initiale ? Oui Non (renouvellement), n° de CAP éventuel :

Désignation du déchet :

Code nomenclature :

selon l'annexe II de l'Article R 541-8 du Code de l'Environnement

--	--	--	--	--	--	--	--

6 ENGAGEMENTS

Le producteur / demandeur :

- certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre du Code de l'Environnement Livre V - Titre IV « Déchets » et s'engage à procurer toutes les informations utiles à la bonne élimination de son déchet, et à sa manipulation,
- s'engage à remettre au collecteur un déchet conforme aux spécifications de cette fiche et à l'arrêté préfectoral du site.
- s'engage à faire connaître au centre de traitement toute évolution du déchet susceptible de modifier sa nature et les risques tels qu'indiqués ci-dessus,
- s'assure que le transport du déchet effectué sous sa responsabilité est réalisé conformément à la réglementation et aux conditions de sécurité en vigueur.

Je certifie apporter des déchets conformes à la description ci-dessus, et avoir pris connaissance du protocole de sécurité du site (Cocher la case)

Date :

Nom du signataire du Producteur / Détenteur :

Nom du signataire du Demandeur / Client :

Cachet et signature du Producteur / Détenteur :

Cachet et signature du Demandeur / Client :

ADMISSIBILITE DU DECHETS (CADRE RESERVE A PICHETA)

Déchet ADMISSIBLE

Déchet NON ADMISSIBLE

Motif :

Date :

Nom du signataire :

Cachet et Signature :

Certificat d'Acceptation Préalable (CAP) :

Valable jusqu'au :



SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

13, route de Conflans
95480 PIERRELAYE
T : 01 34 30 73 09
F : 01 34 64 14 51

PROTOCOLE DE SECURITE

HORAIRES DU SITE	Du Lundi au Jeudi	7h15 – 12h / 13h – 16h15	TÉLÉPHONE	01 30 35 64 16
	Le Vendredi	7h15 – 12h / 13h – 15h45	FAX	01 30 35 68 13

CONSIGNES GÉNÉRALES D'ACCÈS ET DE CIRCULATION	<ul style="list-style-type: none"> - L'entrée se fait uniquement par le chemin rural n°10 de Villaines-Sous-Bois à Saint-Martin-du-Tertre, depuis la RD 909. - La vitesse est limitée à 20 km/h sur l'ensemble du site - Les véhicules pénétrant sur site sont soumis au respect des consignes données par le personnel, à la signalisation interne et au <u>Plan de Circulation</u> affiché à l'entrée du site - Sur l'ensemble du site, la priorité est donnée aux piétons ainsi qu'aux engins - Le port des EPI est obligatoire pour toute personne étant amenée à descendre de son véhicule (baudrier, casque...) - Aucun déchargement de déchets n'est autorisé sans passage au préalable en bascule, - Attention aux angles morts des engins et à leur rapidité d'évolution - Respecter la propreté du site et limiter les envols de poussières
CONSIGNES DE STATIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas entraver la circulation des autres véhicules présents sur site - En bascule, la priorité est donnée aux véhicules sortants - Prendre une distance de sécurité lorsque vous circulez dans l'aire d'évolution d'un engin
OBLIGATIONS DU TRANSPORTEUR	<ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter ce protocole à tous ses chauffeurs - L'Entreprise Extérieure doit être inscrite au registre des transporteurs (hors transport pour leur propre compte) - Déclarer tout sous-traitant, même ponctuel, à l'entreprise d'accueil - Informer son sous-traitant des mesures de ce protocole
LES INTERDICTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de descendre de son véhicule en dehors des zones de déchargement - Interdiction de circuler benne levée - Interdiction d'introduire des matériaux non autorisés sur le site ou de chiffonnage
CONSIGNES RELATIVES AUX OPÉRATIONS DE DÉCHARGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - L'opérateur bascule indique au chauffeur la zone de chargement/déchargement - En cas de visibilité insuffisante, le préposé PICHETA aide le chauffeur à réaliser sa manœuvre - Le chauffeur vérifie qu'aucun obstacle et qu'aucune personne ne se trouve derrière la benne avant et pendant toute opération - S'assurer de la stabilité du véhicule lors des opérations de déchargement: en cas de déport latéral, l'opération est annulée.

PROCÉDURES D'URGENCES

• EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL :

PROTÉGER

Prendre les dispositions pour signaler l'accident et éviter un sur accident

ALERTER

Alerter PICHETA qui dispose de secouriste et le ☎ **18 (ou 112)** si nécessaire

SECOURIR

Porter les premiers secours si secouriste

- o Préciser le lieu, la nature du sinistre (Incendie, accident,...)
- o Préciser éventuellement les symptômes apparents
- o Répondre aux questions qui seront posées par le service d'intervention

• EN CAS D'INCENDIE / DÉVERSEMENT ACCIDENTEL :

PROTÉGER

Prendre les dispositions pour signaler le problème

ALERTER

Alerter PICHETA et le ☎ **18** si nécessaire

AGIR SANS PRENDRE DE RISQUES

Dans l'attente de l'arrivée des services de secours ou du responsable de site

- o Porter les EPI nécessaires : gants, masque, lunettes...
- o Utiliser le matériel adéquat :
 - Les extincteurs présents au sein du véhicule du Client doivent être utilisés directement afin de circonscire tout début d'incendie ; des extincteurs sont également disponibles sur site
 - Des produits absorbants sont disponibles sur le site en cas de déversement accidentel de matière dangereuse ou polluante (boudins, feuilles, ...)
- o Suivre les consignes du responsable de site ;

Je certifie avoir pris connaissance du protocole de sécurité du site et d'en informer tout le personnel susceptible de se rendre sur notre site, ainsi que vos transporteurs (Cocher la case)

Pour LE DEMANDEUR :

Nom du signataire :

Cachet et Signature :

Fonction :

Date :